



Construction d'une maison d'habitation et divorce

Par **nina24**, le **20/05/2008** à **09:58**

Bonjour,

Je suis dans une situation difficile.

Mon mari et moi avons déposés un permis de construire a la DDE et ce permis est accepté seulement, pendant le délai d'examination du dossier par la DDE et la DDASS les choses ont énormément changé dans notre couple et nous allons certainement divorcer.

Seulement un contrat de construction a été signé avec le constructeur Maisons

Traditionnelles MIKIT et le crédit au Crédit Immobilier de France est accepté mais en attente.

Nos sommes mariés sous le régime de la communauté depuis le 14 avril 2007.

Je ne pense pas que nous devrions faire bâtir la maison étant donné les circonstances présentes dans notre couple mais mon mari lui ne veut rien savoir et tient vraiment à ce que la maison soit construite car il voudrait la garder en cas de divorce .

Je ne sais pas comment faire car je voudrais pouvoir me désolidariser du projet qui court à l'échec mais je ne sais pas si j'en ai le droit auprès de mon mari, du constructeur, et de l'organisme prêteur.

D'autre part je ne sais pas comment cela va se passer pour le prêt de la future maison car en cas de divorce me sera-t-il possible de m'en désolidariser.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Cordialement .

Vanina.